

# Politique Climat de Candriam

**Le changement climatique est l'un des défis les plus urgents et les plus importants auxquels la société et les investisseurs sont confrontés aujourd'hui. C'est aussi une source d'opportunités pour les investisseurs du fait de la réallocation du capital et de l'innovation que nos réponses au changement climatique créent et ne devraient pas manquer de stimuler. En tant que gestionnaire d'actifs, la responsabilité de Candriam est de préserver et de développer les actifs de ses investisseurs. Candriam intègre donc le changement climatique à tous les niveaux d'analyse et de décision d'investissement ainsi que dans l'exercice de son rôle d'investisseur actif et responsable.**

Le secteur financier joue un rôle clé dans l'allocation du capital dans l'économie réelle. Les décisions d'investissement prises par les gestionnaires d'actifs ont une influence directe ou indirecte sur le coût de financement des entreprises, sur leur capacité à développer certains projets plutôt que d'autres et sur leurs choix stratégiques. En outre, ces décisions d'investissement s'accompagnent d'une capacité à influencer les entreprises, notamment par l'exercice de droits de vote détenus en tant qu'actionnaire de ces sociétés. Cette capacité d'influence implique également une responsabilité de l'exercer dans l'intérêt de nos investisseurs, tout en tenant compte de l'impact de nos décisions sur la société dans son ensemble.

La prise en compte par Candriam du changement climatique s'inscrit dans le cadre plus large des objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour que la température mondiale moyenne ne soit pas supérieure de plus de deux degrés Celsius aux niveaux préindustriels. Cet objectif est au cœur de l'Accord de Paris signé en 2016 et ratifié par l'ensemble des États de l'Union européenne. L'approche mise en œuvre par Candriam affecte la manière dont Candriam exerce ses activités (RSE), ses décisions d'investissement (ESG), ainsi que le dialogue actif mené par Candriam avec les entreprises qui contribuent de manière significative au changement climatique par le biais de leurs activités (actionnariat actif).

## Gouvernance des risques et opportunités liés au climat

Le Comité stratégique du Groupe de Candriam (ci-après « GSC ») est l'organe principal de la société pour piloter la stratégie de Candriam. Le GSC est l'organe de décision ultime de la société pour toutes les questions relatives aux activités d'investissement et d'entreprise de Candriam.

Le GSC de Candriam examine régulièrement l'exposition de l'entreprise aux risques et opportunités liés au changement climatique. Il peut choisir de se saisir d'un sujet lié au climat en particulier, ou il examinera les propositions liées au climat découlant des lignes d'activité de Candriam. Dans le cadre de son examen des risques et opportunités liés au climat, les membres du GSC peuvent demander l'aide de personnes concernées au sein de l'organisation, telles que les gestionnaires des risques, les analystes ESG ou les spécialistes sectoriels. Une équipe d'analystes ESG dédiés, directement rattachée au Directeur général des investissements de l'organisation, est chargée de fournir des recherches et d'assurer une veille de marché sur l'impact du changement climatique sur les activités commerciales de Candriam.

L'évaluation des opportunités liées au climat peut se traduire par des propositions de nouveaux produits, des modifications des processus de gestion existants ou un examen des politiques de l'entreprise. Il incombe au GSC d'examiner ces propositions et, compte tenu du positionnement, des ressources et de l'évaluation de l'impact financier de Candriam, de donner son approbation pour que la proposition soit mise en œuvre.

Les nombreux portefeuilles d'investissement détenus par Candriam exposent l'entreprise à un risque climatique important par le biais des risques auxquels sont confrontées les entreprises détenues dans ce portefeuille. Le GSC examine l'exposition de Candriam aux risques liés au climat découlant de ces participations (émissions de GES du Scope 3) ainsi que des activités propres de l'entreprise (émissions de GES des Scopes 1 et 2). Les lignes métiers de front office et de contrôle cherchent à minimiser et à atténuer l'exposition de Candriam aux risques climatiques. Les fonctions de front office englobent toutes les activités de gestion de fonds. Candriam a pris des mesures pour atténuer l'exposition au risque climatique au niveau du front office, par exemple, en excluant l'activité de production d'électricité la plus intensive en carbone, basée sur le charbon thermique, de l'ensemble du portefeuille géré par Candriam. Les lignes métiers de contrôle sont en charge des fonctions de gestion des risques, juridique, d'approvisionnement et de conformité de Candriam. Elles rendent compte régulièrement au GSC de l'exposition de Candriam aux risques liés au climat et font une proposition visant à réduire ce risque.

## Stratégie de Candriam en matière de risques et d'opportunités liés au changement climatique

La définition de la Stratégie Climat de Candriam relève de la responsabilité conjointe du Comité stratégique du Groupe et du Comité Exécutif de la société. La stratégie est ensuite mise en œuvre par le Comité Exécutif de la société et les différentes lignes métiers. Pour définir la Stratégie Climat de Candriam, l'organisation prend en compte les impacts à court, moyen et long terme des activités de l'entreprise et son exposition au risque climatique sur les différents horizons de temps.

La Stratégie Climat de Candriam s'articule autour des principales fonctions et activités de l'organisation : produits et services de gestion d'investissement, responsabilité actionnariale et actionnariat actif, activités propres de la société.

Au moment de définir la stratégie de l'organisation en matière de changement climatique, l'entreprise cherche à s'aligner sur l'objectif fixé dans l'Accord de Paris pour éviter que la température moyenne mondiale n'augmente de plus de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels. Au moment de définir l'approche optimale pour traduire cet objectif en une stratégie réalisable, Candriam intègre les recommandations des dernières initiatives du secteur, en particulier :

- L'initiative Science Based Targets
- Les recommandations définies par le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat
- Le CDP
- Le Pacte mondial des Nations Unies

## Produits et services de gestion d'actifs

Candriam intègre le changement climatique dans la définition de sa gamme de produits, l'évaluation des nouvelles opportunités de produits, l'examen périodique de la performance des produits d'investissement, l'analyse comparative de nos stratégies d'investissement, les décisions de recherche et développement affectant le positionnement concurrentiel de Candriam et sa capacité à fournir à ses clients des solutions d'investissement innovantes face aux risques et opportunités climatiques. Depuis le 1er janvier 2019, Candriam a mis en œuvre dans l'ensemble des portefeuilles d'investissement gérés directement une politique d'exclusion visant l'extraction du charbon thermique et la production d'électricité, avec un seuil de 10 % du chiffre d'affaires. En outre, la réduction de l'exposition de Candriam aux activités d'entreprise les plus intensives en gaz à effet de serre fait partie de la stratégie de Candriam visant à lutter contre le changement climatique.

En particulier, l'impact à court terme du changement climatique est évalué par le biais d'un suivi continu de la réponse des entreprises du portefeuille au changement climatique et de leur exposition aux risques physiques liés au changement climatique. L'exposition à moyen et long terme des entreprises du portefeuille à la transition vers le changement climatique ainsi que les risques physiques sont pris en compte au moyen de la méthodologie exclusive de Candriam, qui évalue l'alignement des activités commerciales sur le changement climatique. Candriam mène également des recherches régulières sur l'exposition de différents secteurs aux risques et opportunités liés au changement climatique. Ces recherches peuvent contribuer à définir la stratégie de l'organisation vis-à-vis de nouveaux produits et nous aider à évaluer les différentes opportunités d'investissement face au changement climatique.

## Responsabilité actionnariale et actionnariat actif

En tant qu'actionnaire d'un grand nombre d'entreprises engagées à long terme pour favoriser l'alignement sur l'objectif de l'Accord de Paris, Candriam s'est activement engagée auprès des entreprises sur leur approche du changement climatique. La Stratégie Climat de l'organisation peut s'appuyer sur l'accès à la direction des entreprises pour chercher à influencer les décisions liées au climat. Le changement climatique est pris en compte dans la Politique d'engagement de Candriam comme l'un des trois principaux domaines d'intérêt de notre pratique d'engagement actionnarial. Cette stratégie se traduit ensuite au niveau opérationnel en initiatives d'engagement individuelles que nous initiations avec des entreprises individuelles, ainsi que par notre adhésion et notre implication active dans un certain nombre d'initiatives d'engagement collectif

## Activités propres de l'entreprise

L'organisation cherche à réduire ou compenser l'impact sur le changement climatique de ses propres activités, des émissions dites de Scopes 1 et 2 ainsi que des émissions de Scope 3 émises par les fournisseurs (émissions en amont de Scope 3). Le Comité Exécutif est chargé de l'examen régulier des activités de la société et cherchera à formuler des recommandations au Comité stratégique du Groupe visant à améliorer l'efficacité carbone de Candriam. Ce faisant, le Comité Exécutif, soutenu par les lignes métiers de Candriam, examinera les meilleures pratiques du secteur, les opportunités découlant des changements technologiques et l'évolution de l'empreinte géographique de Candriam.

En 2019, Candriam a annoncé qu'elle atteindrait la neutralité carbone sur son périmètre d'émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1 et 2. Ainsi, Candriam devient l'une des rares entreprises mondiales où les émissions de Scopes 1 et 2 (et les émissions de Scope 3 en amont) sont compensées par des investissements dans des projets concrets conduisant à l'élimination des GES ou à une réduction des émissions.

Outre la neutralisation des émissions de Scopes 1 et 2 et des émissions en amont de Scope 3, Candriam cherche à optimiser constamment ses activités afin de réduire les émissions de GES liées au chauffage et à la ventilation des bureaux, à la consommation de papier, aux déplacements professionnels et à d'autres aspects de ses activités quotidiennes.

## Gestion du risque

Les activités d'une entreprise peuvent être exposées à deux formes de risques liés au changement climatique : le risque de transition et le risque physique. Pour une société de gestion d'actifs comme Candriam, ces deux types de risques peuvent être évalués au niveau de l'entreprise et au sein du portefeuille d'investissement.

En ce qui concerne les activités propres de Candriam, l'exposition au risque de transition se traduit par un durcissement de la réglementation concernant l'impact des activités de l'organisation sur le changement climatique. L'anticipation et la réponse à ces risques relèvent du Comité RSE, soutenu par les analystes ESG de Candriam. En revanche, le risque physique peut se traduire par des perturbations dans le fonctionnement de Candriam en raison de l'impact d'événements physiques ou météorologiques que le changement climatique rend plus probables. Candriam a mis en place des plans d'urgence, figurant dans les Procédures de continuité des activités de la société, afin de s'assurer que les événements liés au risque physique n'empêchent pas la société d'exercer ses activités.

L'essentiel de l'exposition de Candriam au risque de changement climatique provient du capital que l'organisation alloue, dans le cadre de ses activités quotidiennes, à diverses entreprises et États souverains à l'échelle mondiale. Chaque société dont Candriam détient des titres peut présenter un risque d'impact financier important plus ou moins grave causé par son exposition aux risques

physiques et de transition liés au changement climatique. L'équipe d'investissement et de recherche ESG, l'équipe de gestion des risques et les équipes de gestion de portefeuille de Candriam ont pour rôle d'identifier ces risques, d'évaluer la probabilité qu'ils se concrétisent et leur impact financier potentiel sur les titres sous-jacents. Le Comité des risques de durabilité mis en place en 2020 et placé sous la responsabilité directe du GSC est spécifiquement chargé d'identifier, d'évaluer et de surveiller les risques liés au changement climatique (et d'autres facteurs ESG) afin de prendre des décisions appropriées.

## Indicateurs et objectifs

Candriam a défini des indicateurs spécifiques afin d'évaluer la performance de l'entreprise en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, tant au niveau opérationnel qu'au niveau des investissements. Ces indicateurs sont ensuite traduits en rapports réguliers que Candriam publie par le biais de son rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise ou par le biais d'informations périodiques relatives à la performance des fonds d'investissement.

Au niveau de l'entreprise, Candriam publie chaque année ses émissions de gaz à effet de serre de Scopes 1 et 2 et de Scope 3 en amont de l'année civile précédente. L'objectif de l'organisation est d'assurer une réduction annuelle de l'intensité carbone de ses activités, tout en tenant compte des fluctuations des encours sous-jacents.

Au niveau des investissements, Candriam publie les émissions de Scopes 1 et 2 d'un certain nombre de fonds d'investissement ainsi que des indicateurs de changement climatique propres à des mandats institutionnels dédiés. En fonction de la stratégie, les indicateurs suivants sont communiqués au niveau des fonds :

- Intensité de carbone moyenne pondérée
- Empreinte carbone
- Intensité carbone
- Exposition aux actifs liés au carbone dans le secteur de la production d'électricité

Candriam s'est fixé comme objectif d'atteindre un niveau significatif de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les véhicules d'investissement de sa SICAV Candriam SRI. La société défend également les solutions liées au changement climatique auprès de ses clients au travers de stratégies d'investissement bas carbone, de stratégies sans combustibles fossiles et d'approches quantitatives visant à générer des performances comparables avec une intensité carbone inférieure à celle des indices de marché habituels. Au-delà de la mesure des émissions de gaz à effet de serre, Candriam fournit également des données sur des indicateurs connexes, tels que le mix énergétique des entreprises de production d'électricité détenues en portefeuille.

Luxembourg - Bruxelles - Paris - Londres



Amsterdam - Dubai - Francfort - Genève - Zurich - Madrid - Milan - New-York



**158 Mds €**

d'actifs sous gestion  
au 31 décembre 2021



**600**

experts  
à votre service



**25 ans**

Leader dans  
l'investissement responsable

Ce document est publié pour information uniquement, il ne constitue pas une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni un conseil en investissement et ne confirme aucune transaction, sauf convention contraire expresse. Bien que Candriam sélectionne soigneusement les données et sources utilisées, des erreurs ou omissions ne peuvent pas être exclues a priori. Candriam ne peut être tenue responsable de dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce document. Les droits de propriété intellectuelle de Candriam doivent être respectés à tout moment; le contenu de ce document ne peut être reproduit sans accord écrit préalable.

Candriam recommande aux investisseurs de consulter sur son site [www.candriam.com](http://www.candriam.com) les informations clés pour l'investisseur, le prospectus et tout autre information pertinente avant d'investir dans un de ses fonds y inclue la valeur liquidative des fonds. Ces informations sont disponibles en anglais ou dans une langue nationale pour chaque pays où le fonds est autorisé à la commercialisation.